

Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf et le 03 décembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Chaouilley, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre RABUEL, Maire de la Commune.

Étaient présents : Pascale CHONÉ, Jacques COLIN, Patrick HALGUÉ, Guy NAJOTTE, Alexandre NOËL, Éric PERROTEZ, Jean-Pierre RABUEL, Nicolas VALANCE, Jean-Bernard VOGIEN.

Absents : Nicolas VALANCE, pouvoir donné à Alexandre NOËL. Guy NAJOTTE est arrivé à 20 h 50.

Secrétaire de séance Marie-Thérèse CREPIN-NICOLAS, secrétaire de Mairie

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h 35.

31/09

Renouvellement du contrat de maintenance informatique

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de maintenance informatique a été signé en 2007. Les contrats devant être renouvelés tous les 3 ans, le Conseil doit délibérer sur le projet de contrat « Horizon Villages logithèque » proposé par Mairistem, pour l'année 2010.

Le contrat est de 1280 € HT/an, dont 1024 € au titre des cessions de licences, éligible au FCTVA et à la dotation de solidarité. Les 256€ HT restant représentent la mise à niveau et l'assistance à l'utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le contrat « Horizon Villages logithèque » proposé par Mairistem, pour l'année 2010.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette délibération.

32/09

Décision modificative de budget

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il manque 300 € au chapitre 20, compte 205 afin de pouvoir régler la facture de maintenance informatique.

Ces 300 € seront pris sur le chapitre 2 « dépenses imprévues » en investissement.

D'autre part, afin de pouvoir extourner les frais d'insertion de l'annonce pour l'appel d'offres de réfection du CC3 en 2008, vers le compte d'immobilisation des travaux de réfection, il convient de prendre une décision modificative de budget.

Enfin, afin de pouvoir inscrire les dépenses de création de la salle communale en investissement, il y a lieu de passer quatre écritures d'ordre.

•

- Le Conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :
 - ✓ Dépenses imprévues - chapitre 2 – 300 €
 - ✓ Logiciels, compte 205 - chapitre 20 + 300 €
 - ✓ Frais d'insertion, compte 2033 - chapitre 041 +291.15 en recettes
 - ✓ Réseaux de voirie, compte 2151 - chapitre 041 + 291.15 en dépenses
 - ✓ Constructions : Mairie, compte 21311 -chapitre 040 + 2879,95 en dépenses
 - ✓ Virement de la section de fonctionnement - chapitre 021 + 2879,95 en recettes
 - ✓ Virement à la section d'investissement - chapitre 023 +2879,95 en dépenses
 - ✓ Travaux en régie Compte 722 – chapitre 022 +2879,95 en recettes
- Le Conseil autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 8 Conseillers votants : 9

sauf DCM 31-09, 32-09 et 41-09 : Présents 7 Votants 8

Conseillers convoqués le 27 novembre 2009 / Date d'affichage le 04 décembre 2009

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 04 décembre 2009

Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

33/09

Demande de dotation globale d'équipement

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est possible de demander la dotation globale d'équipement pour le projet de mise aux normes de la sécurité incendie du village.

La dotation globale d'équipement ne peut s'appliquer que sur la partie « bache à incendie ».

L'opération ayant déjà été adoptée, par DCM 14/09, et deux demandes de subvention étant en cours, le Conseil doit se prononcer sur la demande de DGE.

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de dotation communale d'investissement est en cours sur la totalité du dossier (33 214,08 € HT) et qu'une demande de financement complémentaire par le Syndicat des Eaux va être déposée sur la part renforcement de l'AEP et qu'une demande de participation aux exploitants pour l'extension du réseau a été acceptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Confirme le projet de mise aux normes de la sécurité incendie du village pour un montant de 33 214,08 € HT,
- Confirme sa réalisation en 2010,
- confirme que ce projet n'a fait l'objet d'aucun commencement de travaux,
- sollicite, auprès de la Préfecture de Meurthe et Moselle une subvention au titre de la dotation globale d'équipement des communes, pour la part bache à incendie soit un montant de 14 997,48 € HT,
- s'engage à inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention du Conseil Général, de la Préfecture, du Syndicat des Eaux et à maintenir l'ouvrage subventionné en bon état d'entretien,
- s'engage à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre (coût, contenu du projet),
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

34/09

Demande de subvention du Syndicat des Eaux

Afin d'assurer la défense incendie de la Commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, demande au Syndicat des Eaux de Pulligny l'instruction d'un dossier de renforcement de la défense incendie Chemin rural des Chenevières.

Le Conseil confirme qu'une demande de Dotation Communale d'Investissement a été déposée au Conseil Général le 29/09/2009, pour l'ensemble du projet de mise aux normes de la sécurité incendie du village (soit un montant de 33 214,08 €).

Le Conseil sollicite du Syndicat des Eaux de Pulligny le financement de 50 % du renforcement, (soit un montant de travaux de 7 254,60 €), déduction faite de la Dotation Communale d'Investissement.

Le Conseil autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

35/09

Convention de mise à disposition de terrain

Monsieur le Maire présente au Conseil un projet de convention entre la commune et le GAEC de Villars pour mise à disposition de la surface nécessaire à l'implantation d'une bache à incendie sur terrain cadastré ZA 60a appartenant au GAEC de Villars.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le projet de convention entre la commune et le GAEC de Villars pour mise à disposition de terrain, selon les termes de la convention annexée à la présente délibération.

Le Conseil autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 8 Conseillers votants : 9

sauf DCM 31-09, 32-09 et 41-09 : Présents 7 Votants 8

Conseillers convoqués le 27 novembre 2009 / Date d'affichage le 04 décembre 2009

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 04 décembre 2009

Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

36/09

Avis sur projet d'installation classée

Monsieur le Maire informe le Conseil que, dans le cadre de l'enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploitation d'un élevage du GAEC de Villars, il est nécessaire que le Conseil Municipal donne son avis sur ladite demande.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'exploitation d'un élevage de 180 vaches laitières et/ou mixtes et 127 bovins à l'engraissement à CHAOUILLEY et DOMMARIE-EULMONT.

Le Conseil autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

37/09

Facturation de l'assainissement aux agriculteurs

Monsieur le Maire informe qu'afin d'assurer l'égalité de traitement aux différents agriculteurs, il conviendrait de revoir les conditions de relevé des compteurs pour les agriculteurs.

Monsieur VOGIEN procédera au relevé de son compteur habitation, tous les ans, le jour du relevé par la SAUR.

Il est conseillé à Melle CHONÉ d'installer un second compteur afin de séparer la consommation habitation de la consommation exploitation.

Il n'y a pas de délibération à mettre au vote.

38/09

Motion sur les collectivités territoriales

La secrétaire de séance donne lecture de la motion adoptée par l'Association des Maires Ruraux de France sur le projet de réforme des collectivités territoriales.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote la motion suivante :

Le Conseil Municipal de CHAOUILLEY dit son hostilité à un projet de réforme qui menace l'avenir des communes rurales, affaiblit les territoires et leurs représentants.

Dans le cadre du débat sur la réforme des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de CHAOUILLEY demande avec détermination le respect des principes suivants :

- La commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité,
- L'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul,
- Le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire, une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales,
- Toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires.

39/09

Renouvellement de la convention ATESAT avec la DDEA pour l'année 2010

Monsieur le Maire rappelle que nous avons une convention d'assistance à la gestion de voirie avec la DDEA depuis 2004. Cette convention d'une année renouvelable deux fois arrive à échéance au 31/12/2009.

La commune de Chaouilley étant toujours éligible à l'ATESAT, il est possible de signer une autre convention pour une année, renouvelable 2 années.

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 8 Conseillers votants : 9

sauf DCM 31-09, 32-09 et 41-09 : Présents 7 Votants 8

Conseillers convoqués le 27 novembre 2009 / Date d'affichage le 04 décembre 2009

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 04 décembre 2009

Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

Le contenu de l'ATESAT est défini par le décret 2002-1209 du 27/09/02 comme suit :

a) Missions de base

✓ Voirie

- Assistance à la gestion de la voirie et de la circulation
- Assistance, pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, conduite des études, passation des marchés et direction des contrats de travaux.
- Assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation.

✓ Aménagement et habitat

- Conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour le réaliser.

b) Missions complémentaires de base

La collectivité peut exprimer les besoins d'assistance particulière sur l'une ou l'autre de ces missions, dans le domaine de la voirie :

- Assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie.
- Gestion du tableau de classement de la voirie
- Études et direction de travaux de modernisation de la voirie dans le respect des seuils :
 - Coût unitaire < 30 000 € HT et
 - Montant cumulé < 90 000 € HT sur l'année.

Monsieur le Maire rappelle que la rémunération des différentes missions composant l'ATESAT est définie par l'arrêté du 27/12/02. Pour les missions de base, la rémunération sera en 2010 de 41,43 €, avant revalorisation. Cette rémunération est revalorisable tous les ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ De demander à bénéficier de l'ATESAT pour la mission de base et les missions complémentaires suivantes :
 - Assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie.
 - Gestion du tableau de classement de la voirie
 - Études et travaux de modernisation de la voirie.
- ✓ D'approuver le projet de Convention à intervenir avec l'État pour l'exercice de ces missions pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction pour un montant, avant revalorisation, de 41,43 €/an. Ledit montant sera revalorisé annuellement en prenant en considération l'évolution de l'index d'ingénierie dans les conditions définies à l'article 6 de l'arrêté du 27/12/2002.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette délibération.

40/09

✓ ONF : Programme de coupes 2010

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2010 :

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 8 Conseillers votants : 9

sauf DCM 31-09, 32-09 et 41-09 : Présents 7 Votants 8

Conseillers convoqués le 27 novembre 2009 / Date d'affichage le 04 décembre 2009

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 04 décembre 2009

Commune de Chaouilley

FORET COMMUNALE DE CHAUILLEY

Programme de marquage des coupes au titre de l'année 2010

Série	Parcelles	Surface	Nature technique de la coupe	Estimation du volume total (en m3)	Destination présumée de la coupe				
					Vente en bloc et sur pied	Vente de bois façonnés	Cession de bois de chauffage	Report de martelage	Délivrance pour l'affouage
U	12	1,41	Amélioration	40				X	
U	13	1,3	Amélioration	40				X	
U	14A2	0,77	Amélioration	20				X	
U	15A2	0,19	Amélioration	70				X	
U	18A2	0,44	Amélioration	10				X	

Le Conseil demande à ce que le programme de coupes ne soit pas reçu par la mairie 15 jours avant la date limite de retour à l'ONF, mais suffisamment tôt pour que les membres de la commission bois puissent donner leur avis sur le programme.

Le Conseil demande à l'ONF que le programme de coupes puisse être discuté avec l'agent patrimonial avant le vote.

Le Conseil autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

41/09

Demande de paiement de dotation de solidarité

Monsieur le Maire présente au Conseil le tableau des investissements éligibles à la dotation de solidarité. Il s'agit de la création de la salle communale, du renouvellement du photocopieur et du renouvellement de l'ordinateur du secrétariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande au Conseil Général le versement de la dotation de Solidarité sur les travaux d'investissement réalisés en 2009 pour un montant H.T. de 7 972,42 €, suivant le tableau annexé à la présente délibération. Le versement est plafonné à 5 500.00 € annuel.

Le Conseil Municipal s'engage à maintenir les ouvrages réalisés à l'aide des subventions en bon état d'entretien.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

42/09

Questions diverses

Point sur les festivités

Monsieur le Premier Adjoint présente le programme des festivités de fin d'année : le repas des anciens aura lieu le 05 décembre à l'Auberge du Domaine de Sion ; pour les anciens qui ne peuvent pas ou ne désirent pas se déplacer, un colis sera distribué ; une galette des rois est prévue en janvier avec l'accueil des nouveaux habitants ; l'inauguration de la salle communale (Salle du Grenier) aura lieu en janvier 2010.

Salle du Grenier

La salle communale est terminée et meublée. Son coût aura été de 4190 € TTC. La commune aura à sa charge la somme de 1035 €, le restant étant financé par le FCTVA et la dotation de solidarité.

SSPIV

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion organisée par le Centre de Gestion concernant le poste de cuisinier du Syndicat Scolaire Public Intercommunal de Vézelize.

Ce poste supprimé depuis 2000 est pris en charge par le Centre de Gestion qui facture le coût aux communes membres du Syndicat. De nombreuses réunions et concertations ont déjà eu lieu depuis

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 8 Conseillers votants : 9

sauf DCM 31-09, 32-09 et 41-09 : Présents 7 Votants 8

Conseillers convoqués le 27 novembre 2009 / Date d'affichage le 04 décembre 2009

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 04 décembre 2009

Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

2000. Le Centre de gestion informe l'Assemblée qu'une demande de mise en congé de longue durée est en cours d'examen par la commission de réforme.

Chauffage de l'église

La chaudière ne fonctionne plus, le brûleur est en panne. Une demande d'intervention de dépannage va être faite.

Ruisseau le Tabourin

Monsieur NAJOTTE signale que la canalisation enterrée du ruisseau, traversant le village, est sans doute pleine de terre et d'herbe. Une vérification sera faite.

Éclairage de Villars

Monsieur NOËL signale que les lampadaires 2,3 et 4 devant la ferme ne fonctionnent plus correctement. Une demande d'intervention sera faite afin de changer ces trois lampadaires.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h 05.

Fait les jours, mois et ans susnommés

Pour copie conforme

Le Maire, Jean-Pierre RABUEL

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 8 Conseillers votants : 9

sauf DCM 31-09, 32-09 et 41-09 : Présents 7 Votants 8

Conseillers convoqués le 27 novembre 2009 / Date d'affichage le 04 décembre 2009

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 04 décembre 2009